



Fonds des Nations Unies
pour la Population



COUTS DE L'ELIMINATION DE LA VIOLENCE BASEE SUR LE GENRE EN PARTICULIER, DES MUTILATIONS GENITALES FEMININES ET DES MARIAGES D'ENFANTS EN COTE D'IVOIRE D'ICI A 2030



SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
TABLE DES ILLUSTRATIONS	3
RESUME	4
I. INTRODUCTION	5
II. ANALYSE DE LA SITUATION DES VBG EN COTE D'IVOIRE	6
II.1. Situation en matière de VBG et pratiques néfastes	6
II.2. Actions et priorités nationales	8
III. Méthodologie	9
IV. Coût des besoins en matière de Mutilations Génitales féminines (MGF)	10
IV.1. Méthodologie et outils d'estimation	10
IV.2. Estimations des coûts des scénarios	13
IV.3. Résultats d'impacts et retour sur investissement	14
IV.4. Conclusion partielle	16
V. Coût des besoins pour l'élimination des mariages précoces	17
V.1. Méthodologie et outils d'estimation	17
V.2. Estimation des coûts et résultats d'impacts	19
V.3. Estimations des résultats d'impact et retour sur investissement	20
V.4. Conclusion partielle	20
VI. Coût des besoins pour l'élimination des VPI (Violences par Partenaire Intime)	22
VI.1. Méthodologie	22
VI.2. Estimation des résultats et impacts	23
VI.3. Conclusion partielle	25
VII. CONCLUSION GENERALE	25
REFRERNCES	26

TABLE DES ILLUSTRATIONS

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Répartition des femmes ayant demandé de l'assistance après des violences basées sur le genre	7
Tableau 2 : Interventions stratégiques MGF	10
Tableau 3 : Couvertures des interventions de lutte contre les MGF en 2020 et principaux scénarios retenus pour l'horizon 2030	12
Tableau 4 : Coûts des interventions de lutte contre les MGF selon les scénarios retenus	13
Tableau 5 : Coûts unitaires de base par tête des interventions et leur efficacité pour atteindre 15% de mariages précoces en 2030	18
Tableau 6 : Coûts des interventions optimales pour atteindre 15% de mariage d'enfants en 2030	19
Tableau 7 : Interventions stratégiques pour la lutte contre les VBG	22

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Prévalence des violences basées sur le genre, perpétrées par les partenaires intimes en 2021	7
Graphique 2 : Coûts des interventions de 2020 à 2030 selon le scénario	14
Graphique 3 : Nombre cumulé de MGF évitées selon les scénarios	15
Graphique 4 : Situation des mariages précoces en Côte d'Ivoire	17
Graphique 5 : Structure des coûts des interventions pour ramener le mariage des enfants à 15% à l'horizon 2030	20
Graphique 6 : Evolution des mariages précoces évités	20
Graphique 7 : Répartition des coûts selon les stratégies VBG (Scénario 3)	24
Graphique 8 : Evolution du pourcentage des femmes qui expérimentent des VBG de la part de leur partenaires intimes selon les scénarios	24

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Méthodologie pour estimer le coût et l'impact de l'élimination des MGF	11
---	----

RESUME

La Côte d'Ivoire en lien avec ses partenaires techniques et financiers s'est résolument engagée dans la lutte contre VBG et pratiques néfastes. Celles-ci touchent près du tiers de la population et en particuliers les femmes et les enfants. Elles sont constituées essentiellement des mutilations génitales féminines (MGF), du mariage des enfants et des Violences impétrées par un partenaire intime.

Les mutilations génitales féminines (MGF) recouvrent l'ensemble des interventions qui consistent à altérer ou à léser les organes génitaux de la femme pour des raisons non médicales. Elles sont considérées au niveau international comme étant une violation des droits humains des femmes et des filles, notamment de leurs droits à la santé, à la sécurité et à l'intégrité physique, ainsi que de leur droit à la vie lorsque ces pratiques ont des conséquences mortelles. Bien qu'il s'agisse d'une pratique millénaire, il y a des raisons de penser que nous pouvons mettre fin aux mutilations génitales féminines en une seule génération.

La lutte contre ce phénomène nécessite des coûts importants couvrant des domaines essentiels tels que la prévention, les soins apportés aux survivantes de MGF, la protection de ces dernières et divers autres coûts. Lors du sommet de Nairobi en 2019 sur la CIPD, le pays s'est engagé d'atteindre la cible de 16% d'ici 2030. La réalisation de cet objectif nécessite un investissement d'une somme de 11,2 millions de USD et permettrait d'éviter plus de 4000 cas sur la période de 2022-2030.

En ce qui concerne les mariages des enfants, l'objectif d'atteindre 16% en 2030 conformément à la CIPD ne serait possible qu'en y consacrant un budget important qui se situe à un montant de 2 916 293 770 de dollars US. Si cet investissement paraît si important, il n'est pas fortuit dans la mesure où la Côte d'Ivoire éviterait un effectif de 622 303 mariages d'enfant d'ici 2030. En retour, la Côte d'Ivoire gagnerait 33\$ pour 1\$ investi dans cette lutte.

Pour finir, les besoins d'investissement dans la lutte contre le phénomène de VBG quant à eux à la somme considérable de 12 milliards USD d'ici l'an 2030. En injectant cette somme dans la lutte contre ce phénomène, la Côte d'Ivoire éviterait plus de 4 millions de cas de VBG et permettrait de réduire la prévalence des VBG à 16% en 2030.

De façon globale, l'atteinte des objectifs de la CIPD en matière de VBG et pratiques néfastes nécessitera des investissements à hauteur de 15 milliards de dollars d'ici à 2030.

I. INTRODUCTION

Les mutilations génitales féminines (MGF), les mariages d'enfants et les autres violences basées sur le genre constituent un véritable défi pour les sociétés modernes et font subir des préjudices significatifs à l'ensemble de la population.

Ces pratiques malheureusement courantes en Afrique, sont encore d'actualité en Côte d'Ivoire. Elles constituent de graves violations des droits humains en entachant la dignité humaine. Un consensus mondial s'est d'ailleurs établi à ce propos qui a commencé à prendre forme avec les différents sommets sur le genre et le développement tel que la conférence de Beijing en 1995 et les différents séminaires et colloques qui les ont précédés. Différentes conventions ont d'ailleurs été organisées à travers le monde qui ont posé les bases de cette nouvelle approche du développement fondée sur l'équité et les droits humains. La Côte d'Ivoire est partie prenante et signataire des principaux instruments juridiques internationaux et régionaux de promotion des droits humains et, en particulier ceux relatifs aux droits fondamentaux de la femme et de la fille. On pourrait citer entre autres, la Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'égard des Femmes (CEDEF), la Convention des Nations Unies sur les Droits de l'Enfant, la Charte africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et son Protocole additionnel relatif aux Droits de la Femme, les Objectifs du Développement Durable (ODD 5, 10, 16...), la Déclaration et le Programme d'Action de Beijing ainsi que les engagements 2019 de la Côte d'Ivoire pour l'achèvement des objectifs de la conférence internationale sur la population et développement (CIPD).

Certaines avancées sont notables. Il s'agit par exemple du renforcement du cadre légal et législatif à travers : (i) la Constitution du 08 novembre 2016, en plus de son préambule qui consacre l'égalité des sexes, les articles 35, 36 et 37 mettent l'accent sur la parité. (ii) la réforme du code pénal et du code de procédure pénale pour améliorer les pratiques judiciaires en matière pénale. Le projet de loi portant réforme du code pénal prévoit notamment la transposition des dispositions relatives à la loi n°98-757 du 23 décembre 1998 portant répression de certaines formes de violences à l'égard des femmes à l'effet de réduire autant que possible, l'éparpillement des textes répressif et des dispositions juridiques pour réduire le mariage précoce ; (iii) l'importante loi n°2021-894 du 21 décembre 2021 relative aux mesures de protection des victimes de violences domestiques, de viol et de violences sexuelles autres que domestiques (iv) l'adoption en 2014 par le Gouvernement de la stratégie nationale de lutte contre les Violences Basées sur le Genre (VBG), visant à assurer la prévention, à renforcer la protection des victimes, et à réprimer les auteurs et commanditaires de l'excision en Côte

d'Ivoire ; (v) la mise en place d'un système d'alerte précoce des violences sexuelles et des MGF au sein de 83 plateformes de lutte contre les VBG et (vi) le renforcement de la synergie d'actions entre tous les acteurs étatiques, non étatiques, des organisations de la société civile et des partenaires internationaux...

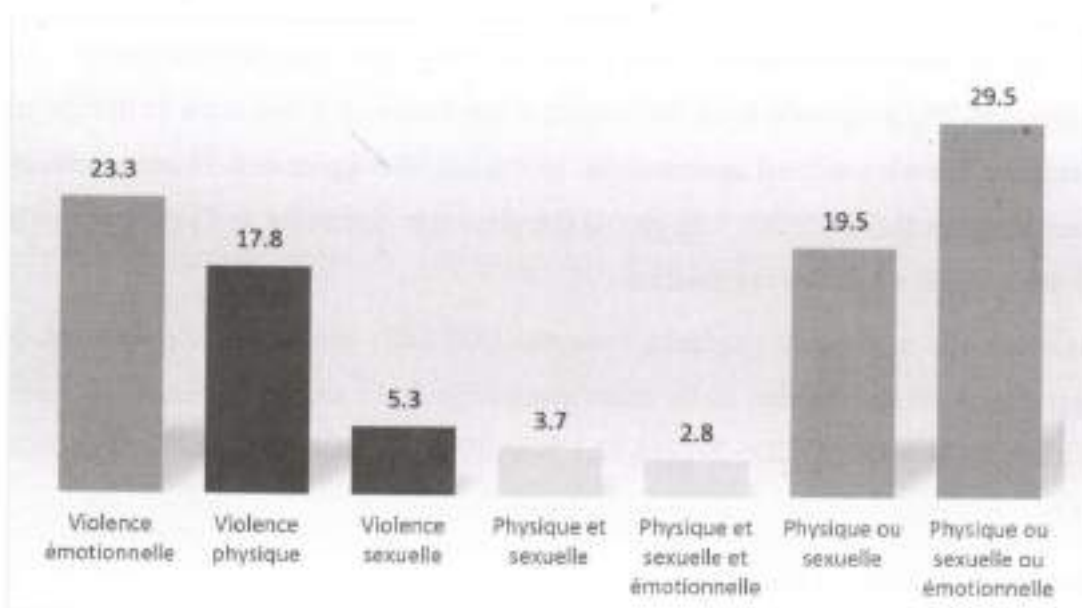
Cependant, des pesanteurs socioculturelles inhibent d'importants progrès tangibles accomplis. Dès lors, il convient de prendre des décisions appropriées pour inverser définitivement cette tendance. Le présent dossier d'investissement évalue le montant des investissements nécessaires pour réduire radicalement les mutilations génitales féminines, inverser les tendances en matière de mariages d'enfants et lutter efficacement contre les autres formes de violences basées sur le genre, d'ici à l'an 2030.

II. ANALYSE DE LA SITUATION DES VBG EN COTE D'IVOIRE

II.1. Situation en matière de VBG et pratiques néfastes

Malgré les efforts consentis par le gouvernement ivoirien, en liaison avec ses partenaires techniques et financiers, ainsi que les ONG internationales et locales, beaucoup reste à faire en matière de la lutte contre la violence basée sur le genre. Le constat est que les pesanteurs des normes sociales sont encore ressenties comme un réel frein aux efforts consentis. En effet, une grande partie de la population ne semble pas percevoir encore les changements prônés par l'Etat pour inverser les attitudes d'une partie de la population encore peu regardante sur de nombreux sujets tels que les violences basées sur le genre, le mariage précoce des filles et les mutilations génitales féminines. Ces problèmes culturels sont fortement ancrés dans l'esprit de certains et le quotidien semble entériner une situation que d'aucuns considèrent comme faisant partie de l'ordre normal des choses.

Les données sont relativement rares sur le sujet. Cependant, plus d'une femme en union sur 4 (26,7%) ont déclaré en 2011-2012 avoir subi des violences domestiques (EDS, 2011-2012). En 2021, on ne note pas une amélioration de la situation dix années plus tard (2021). En effet, les données rapportent qu'encore près d'une femme sur trois est violentée par son partenaire intime (29,5%) selon l'EDS 2021.

Graphique 1 : Prévalence des violences basées sur le genre, perpétrées par les partenaires intimes en 2021

Source : Enquête EDS 2021

Comme le montre le graphique ci-après, la majorité des violences subies par les femmes sont des violences émotionnelles (23,3%) et les violences physiques (17,8%).

Tableau 1 : Répartition des femmes ayant demandé de l'assistance après des violences basées sur le genre

Typologie de la violence	Violences Subies	Domestiques	Violence subies de la part des partenaires intimes	
Demandé de l'aide après...				
Toutes violences	85	25,6%	175	27,6%
Toutes violences émotionnelles	84	26,0%	160	27,0%
Toutes violences physiques	29	49,1%	80	45,4%
Toutes violences sexuelles	3	7,5%	37	20,1%
Type d'aide recherchée				
Toute l'aide informelle	84	25,5%	173	27,5%
Toute l'aide formelle	1	0,3%	3	2,2%
L'aide informelle et formelle	1	0,3%	2	2,1%

Source : PMA 2021

Pour ce qui concerne les mutilations génitales féminines sont pratiquées encore quasiment partout en Côte d'Ivoire. Ces pratiques néfastes sont particulièrement courantes à l'ouest mais aussi dans la partie septentrionale de la Côte d'Ivoire. En 2016, plus d'une femme âgée de 15 à 49 ans sur trois (36,7%) a rapporté avoir été victime d'une forme ou d'une autre de mutilation génitale/Excision. Selon les mères d'adolescentes, 10,4% des filles âgées de 0-14 ans en avaient été également victimes (MPD, 2016). Très peu de femmes osent demander de l'aide après avoir subi ces violences pour éviter des représailles.

En ce qui concerne le mariage des enfants, l'enquête EDS 2021 révèle que la proportion de femmes âgées de 20-49 ans mariées ou en union avant l'âge de 18 ans est également en recul, étant passée de 35,6 % en 2012 (EDS 2012) à 32,1 % en 2016 (MICS 2016) et à 29,4% en 2021 (EDS 2021).

II.2. Actions et priorités nationales

Pour mettre fin à ces phénomènes, de nombreuses actions ont été entreprises. Ainsi, depuis 1998, la Côte d'Ivoire a procédé à l'adoption des lois n° 98-756 et 98-757 du 23 décembre 1998 réprimant respectivement les unions précoces et les MGF. En 2014, le gouvernement a adopté une Stratégie Nationale de Lutte contre les VBG (SNLVBG) pour renforcer la réponse aux Violences Basées sur le Genre (VBG) y compris les pratiques néfastes sur toute l'étendue du territoire. Cette stratégie articulée en cinq axes majeurs a permis entre autres : i) la mise en place d'une coordination nationale des interventions de tous les secteurs d'activités, ii) la création de 83 plateformes VBG, iii) la mobilisation d'un réseau de 1856 leaders communautaires et guides religieux dans la lutte contre les VBG, iv) le développement d'un système de collecte des données dénommé « GBVIMS », v) l'harmonisation des modules de formation à l'endroit des prestataires de service et des acteurs de la lutte, vi) la mobilisation, sensibilisation et le renforcement de capacités aussi bien des acteurs que des populations.

Dans cette veine, la Loi fondamentale du 08 novembre 2016 a fait mention de l'interdiction de cette pratique en son article 5 : *« L'esclavage, la traite des êtres humains, le travail forcé, la torture physique ou morale, les traitements humains cruels, dégradants et humiliants, les violences physiques, les mutilations génitales féminines ainsi que toutes les autres formes d'avilissement de l'être humain sont interdits ».*

De plus, le Président de la République, Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, à l'occasion de la 27ème édition des 16 jours d'activisme contre les violences à l'égard des femmes et des filles, s'est engagé, le 28 novembre 2017 à Abidjan, à travers le programme «

HE FOR SHE » à œuvrer résolument pour l'élimination de toutes les formes de violences basées sur le genre en général et des MGF en particulier.

En 2019, le Gouvernement s'est engagé solennellement au sommet de Nairobi à poursuivre et à achever les promesses de la CIPD et de l'Agenda 2030, entre autres, en réduisant le taux de MGF de 36,7% à 15% d'ici à 2030.

Cet engagement a été concrétisé en 2019 à travers le lancement de l'élaboration du Plan National de Promotion de l'Abandon des MGF adopté en 2022 et l'érection de l'entité de coordination de la lutte en Programme National.

III. Méthodologie

En 2020, l'UNFPA et ses partenaires ont mis en place l'outil Impact40 qui au travers de trois modèles permettent de quantifier les besoins en investissement pour éliminer les MGF dans les sociétés où elles existent encore, les mariages d'enfants et les autres violences basées sur le genre. D'une manière générale, la méthodologie adoptée est basée sur des interventions stratégiques à haut impact, avec la définition de plusieurs scénarios et l'estimation des coûts unitaires. Ce qui permet d'aboutir à une évaluation des besoins et à l'estimation de l'impact.

Dans le cadre de ce travail en Côte d'Ivoire, cette approche méthodologique a adopté par le consultant national mais également par les experts des ministères sectoriels (Santé, femmes Famille et Enfant, Education) et le ministère du Plan à travers l'ONP. Cette adoption et participation des experts nationaux s'est traduite par leur implication dans la collecte des données (prévalences des phénomènes et financement étatiques et celles de PTF) indispensables à l'estimation des coûts. Un atelier d'échanges été organisé pour valider les données collectées afin d'affiner l'analyse.

IV. Coût des besoins en matière de Mutilations Génitales féminines (MGF)

Les mutilations génitales féminines sont une forme de VBG profondément ancrée dans les traditions de nombreuses cultures ivoiriennes. Elles sont particulièrement présentes à l'ouest du pays et au nord de la Côte d'Ivoire. Pratique décriée par la communauté internationale pour les nombreux torts à l'encontre des femmes, les MGF n'en sont pas moins courants, soutenues par des croyances qui ne sont pas toujours fondées.

Celles-ci sont parfois religieuses même si aucune confession ne les revendique véritablement. En général, les communautés ne savent pas en situer l'origine mais dans tous les cas, des dispositions sont mises en place pour en assurer la pérennité. Ainsi, des femmes non excisées peuvent se voir refuser leur statut de femme dans la communauté créant un barrage au mariage et à la maternité. Elles peuvent se voir exclues des activités communautaires en particulier lorsque celles-ci sont organisées par cohortes de femmes excisées. Dans tous les cas, l'excision a un coût social important qui s'ajoute aux multiples risques pour la femme ou la petite fille tels que celui du VIH, du tétanos, d'infections urinaires, de complications nombreuses lors des rapports sexuels ou de l'accouchement.

Contrairement aux idées reçues, la culture sur laquelle repose ces pratiques est par essence dynamique, changeante. En conséquence il stratégiquement recommandé d'accroître l'investissement pour des interventions mettant l'accent sur le changement des normes sociales telles que les MGF et le mariage des enfants. En effet, il importe désormais de tenir enfin les engagements internationaux de la Côte d'Ivoire en matière de mutilation génitale féminine. C'est pourquoi un exercice de quantification des investissements financiers nécessaires à l'éradication de la pratique s'avère indispensable. Cette estimation des coûts de l'éradication des MGF se fait pour la période 2022 à 2030.

IV.1. Méthodologie et outils d'estimation

La méthodologie et les outils d'estimation des coûts s'inscrivent dans l'approche générale adoptée pour traiter les violences basées sur le genre. Les interventions stratégiques nécessaires sont regroupées en trois catégories selon le tableau ci-après :

Tableau 2 : Interventions stratégiques MGF

Domaine	Intervention
Prévention	Programmes d'autonomisation des communautés en matière de prévention, abordant notamment les domaines suivants : - Éducation, dialogue et recherche de consensus pour tous ; - Implication des chefs religieux et traditionnels ;

Domaine	Intervention
	- Renforcement des écoles et des services sociaux pour prévenir cette pratique ; - Mobilisation des hommes et des jeunes.
	Éducation aux médias de masse et aux médias sociaux et amplification de la nouvelle norme
	Renforcement des capacités des prestataires de services sociaux et de santé en matière de prévention
Protection	Législation et élaboration de politiques, y compris un plan d'action chiffré, des déclarations politiques publiques et un plaidoyer en faveur de lignes budgétaires nationales
	Exécution des lois et tribunaux mobiles
	Renforcement des capacités du personnel juridique
Traitements et soins	Soutien psychosocial
	Renforcement des capacités des prestataires de soins de santé en matière de traitement et de soins

Source : UNFPA 2020

Pour chacune de ces interventions identifiées, les valeurs de bases ont été évaluées et des cibles ont été définies. La méthodologie se base sur le modèle suivant :

Figure 1 : Méthodologie pour estimer le coût et l'impact de 'élimination des MGF



Calculer la prévalence, les tendances de l'incidence et les niveaux d'approbation de la communauté à partir de l'EDS/MICS.

Estimer les coûts d'extension du programme pour chacun des trois scénarios

Estimer l'impact des programmes d'autonomisation des communautés

Source : Coûts des trois Résultats transformateurs, UNFPA 2020

La cible de maximale souhaitée pour la couverture des interventions à l'horizon 2030 est de 25% en partant de l'hypothèse qu'une communauté touchée a des répercussions positives sur trois (3) autres. Ainsi, la mise en œuvre des interventions communautaires directes dans 25%

des communautés en Côte d'Ivoire, permettrait au programme d'atteindre en plus 75% des communautés de façon indirecte. Soit un total global de 100%.

Les niveaux de chaque intervention ont été fixés selon le type de scénario proposé dans le tableau ci-après.

Tableau 3 : Couvertures des interventions de lutte contre les MGF en 2020 et principaux scénarios retenus pour l'horizon 2030

Stratégies	Coûts unitaires (US\$)	Couverture de base 2020 (%)	Couverture 2030		
			scénario 1 (%)	scénario 2 (%)	scénario 3 (%)
Prévention					
Programmes communautaires (directe)	7 393	0,02	10	15	25
Médias de masse et médias sociaux pour la prévention	20	1	1	22	100
Formation des prestataires (prévention)	339	43	100	100	100
Protection					
Tribunaux mobiles	26	0	100	100	100
Renforcement des capacités du personnel juridique	6 498	25	60	60	100
Soins et traitements					
Soutien psychosocial	146	100	100	100	100
Formation des prestataires (soins et traitements)	339	2	4	66	100
Autres apports					
Frais généraux de support		27		27	27
Coût de développement des matériaux		\$ 3 000		\$ 3 000	\$ 3 000

Source : Estimations UNFPA 2022

Les programmes communautaires directs sont parmi celles qui requièrent des financements les plus importants. Leurs couvertures actuelles sont relativement faibles avec 0,02% (Tableau 3.2). Il en est de même en termes de couverture pour les médias qu'ils soient de proximité ou non (1%), ou encore des tribunaux mobiles qui sont inexistantes pour le moment.

Le premier scénario envisagé compte couvrir les programmes communautaires de 10% et former le nombre requis de prestataires pour la prévention comblant le gap qui est actuellement de 57% avec 43% de couverture actuelle. De même, ce scénario compte combler les besoins en tribunaux mobiles pour l'horizon fixé et renforcer les capacités du personnel juridique à raison de 60% des besoins entre autres.

Le scénario 2 compte couvrir les programmes directs de lutte contre les MGF à raison de 15% et les besoins en terme de communication pour la prévention à travers les médias de 22%.

L'effort en matière de formation des prestataires en soins et traitement est porté à 66% des besoins contre 4% pour le premier scénario. Les efforts à fournir dans les autres dimensions sont fixés à 100% des besoins.

Quant au *scénario 3* qui est le scénario le plus optimiste, il traduit les efforts que le pays souhaiterait vraiment fournir à l'horizon 2030 en matière de lutte contre les MGF. La couverture souhaitée des programmes est fixée à 25% comme cela a été affirmé plus haut. Les efforts de couverture sont maximaux pour les autres dimensions, qu'il s'agisse de la couverture de médias, de la formation des prestataires pour la prévention, des tribunaux mobiles et des autres dispositions devant accompagner le processus en matière juridique.

IV.2. Estimations des coûts des scénarios

Les coûts nécessaires pour atteindre les objectifs fixés vont évoluer rapidement au fil des années pour se fixer en 2030 à environ 1 300 000 dollars US pour le scénario 1, 1 400 000 dollars US pour le scénario 2 et 1 700 000 dollars US pour le scénario 3.

Tableau 4 : Coûts des interventions de lutte contre les MGF selon les scénarios retenus

Année	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
2022	\$488 165	\$593 433	\$791 368
2023	\$589 203	\$697 204	\$902 471
2024	\$690 492	\$801 272	\$1 014 030
2025	\$792 011	\$905 608	\$1 125 999
2026	\$893 784	\$1 010 246	\$1 238 431
2027	\$995 788	\$1 115 154	\$1 351 273
2028	\$1 098 024	\$1 220 330	\$1 464 522
2029	\$1 200 490	\$1 325 772	\$1 578 177
2030	\$1 303 214	\$1 431 518	\$1 692 299
Total	\$8 051 170	\$9 100 538	\$11 158 568

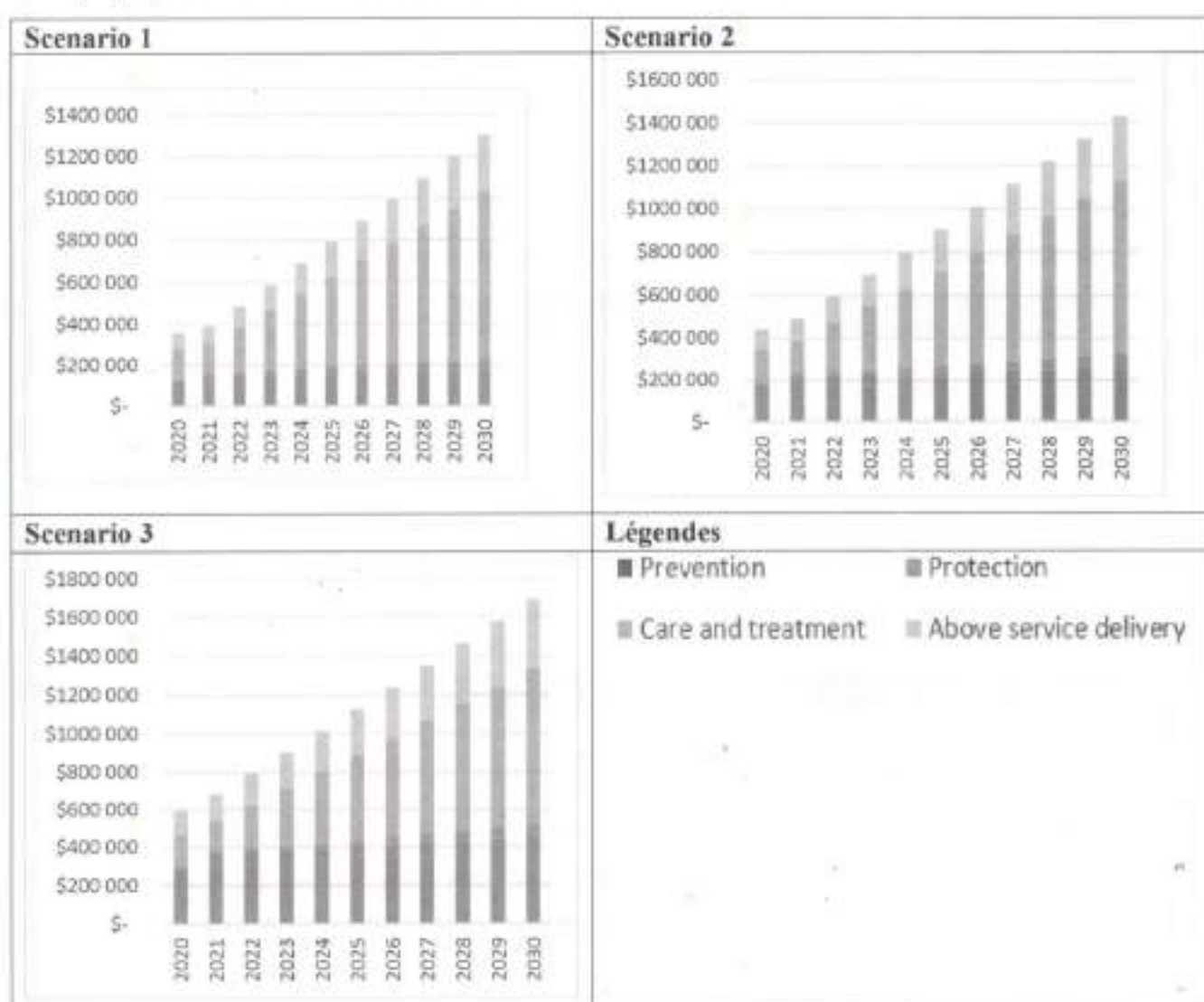
Source : Estimations UNEPA 2022

Les coûts du scénario 3 en 2030 représentent 129,9% de ceux du scénario 1. Le deuxième modèle ne fait que 109% de cette valeur. Lorsqu'on considère l'ensemble des coûts induits de 2020 à 2030, le scénario 3 devrait engendrer 141,4% des coûts générés par le scénario 1 et le scénario 2, nécessite des coûts représentant 1,14 fois ceux du scénario 1. Les coûts augmentent d'année en année. Leur structure est largement dominée par les coûts des soins et de traitement (50%) suivi par les dépenses consacrées à la prévention (25%). Ils sont estimés à (1,39 millions USD) pour le scénario 1, (2,1 millions USD) pour le second scénario et à (3,7 millions US) pour le scénario optimiste. Ainsi, il est visible que si l'Etat n'investit pas beaucoup plus dans la protection des droits des femmes et la prévention de ces pratiques néfastes et dégradantes pour

les empêcher de se produire, on se retrouve dans le schéma où il faut prendre en charge les personnes qui en sont victimes et c'est généralement plus coûteux. Du scénario 1 au 3, les investissements augmentent du fait du sous-financement des projets et programme de lutte contre les VBG/MGF comme cela été le cas de la stratégie de lutte contre les MGF qui de 2014 à 2022 a été faiblement sinon sous-financée.

De façon globale les investissements pour le scénario 1 est de **8 millions USD**, celui du second scénario est de **9,1 millions USD** et celui du scénario optimiste est évalué à **11,2 millions USD** pour la période 2022 – 2030.

Graphique 2 : Coûts des interventions de 2020 à 2030 selon le scénario



Source : Estimations UNFPA 2022

IV.3. Résultats d'impacts et retour sur investissement

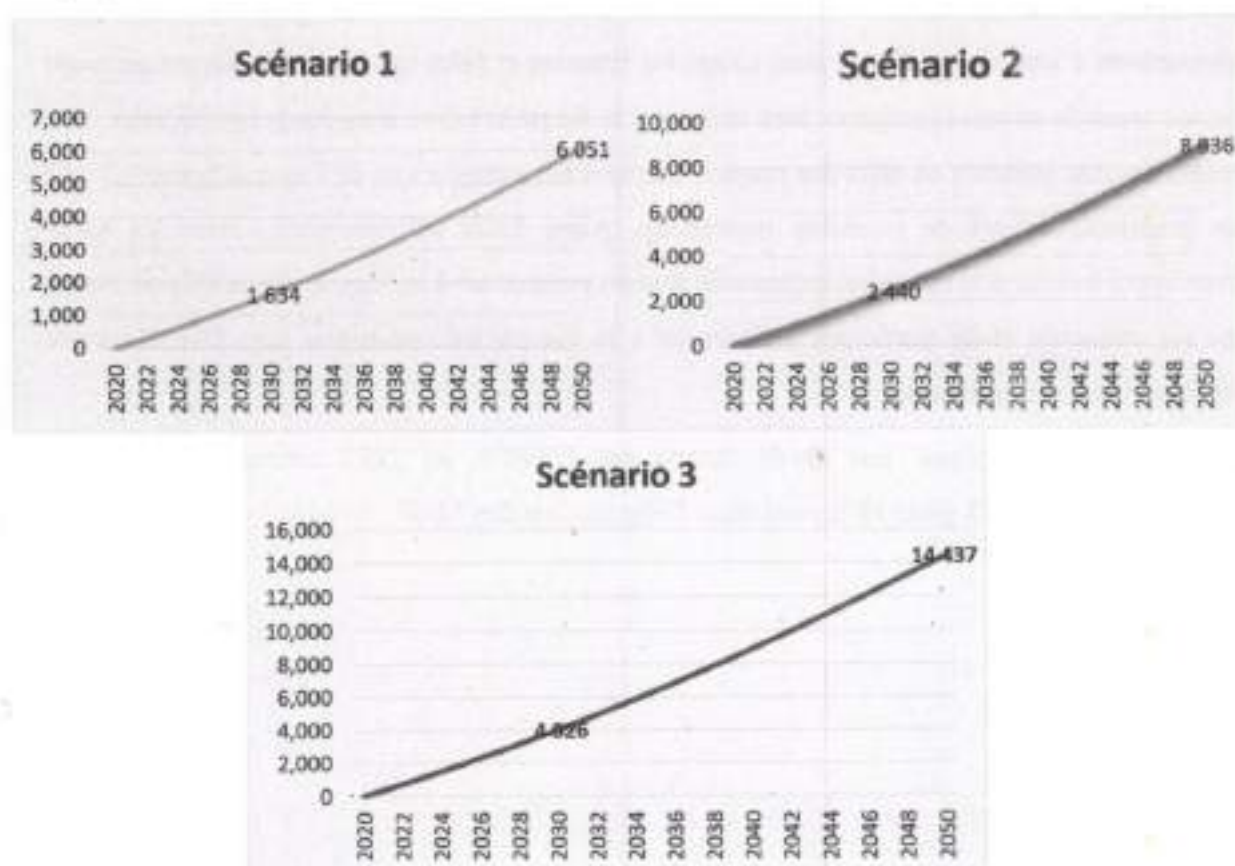
Une des particularités de MGF est leur caractère relativement rigide au changement immédiat. Ainsi, les progrès seront relativement lents dans les premières années du fait de l'inertie connue

des changements sociétaux. Les mutilations génitales féminines constituent en effet des phénomènes fortement ancrés dans les esprits de ceux qui la pratiquent et du temps est nécessaire pour son éradication. La période d'estimation a été étendue jusqu'en 2050 pour mieux apprécier les résultats des efforts consentis. Les trois scénarii établissent la prévalence chez les 0 - 49 ans entre 16% et 17% en 2030 avec des valeurs respectives de 16,5% pour le scénario 1 et 2, et (16,4%) pour le scénario 3. Selon les estimations, la cible de 16% fixée pour l'ICPD seront atteintes en 2031 en suivant le scénario 3

Néanmoins à partir du modèle et des résultats obtenus, il est désormais possible et facile d'estimer le nombre des cas de MGF évités et de déterminer la prévalence des MGF chez les (0 -14 ans) et les (0 -49 ans).

A cet effet, comme on peut le voir à travers les graphiques ci-après, le scénario 1 permettrait d'éviter 1634 cas de MGF contre 2440 pour le scénario 2 et 4026 cas pour le scénario 3. L'effet multiplicateur du scénario 3 est le plus élevé et permettra à l'horizon d'éliminer plus de 14 000 cas de MGF par an.

Graphique 3 : Nombre cumulé de MGF évitées selon les scénarios



Source : Estimations UNFPA 2022

IV.4. Conclusion partielle

La lutte contre les mutilations génitales féminines constitue un combat de tous les instants qui requiert des coûts importants dans différents domaines. Ce combat nécessite des coûts devant couvrir plusieurs domaines essentiels : la prévention, les soins apportés aux survivantes de MGF, la protection de ces dernières et divers autres coûts. En général, les changements de comportements exigent du temps et la coopération des acteurs. En matière de MGF, les communautés sont en général assez rétives aux évolutions souhaitées par les gouvernements induisant de ce fait à la persistance du phénomène. Ainsi, l'absence d'estimation prioritaires des interventions de prévention des MGF a pour conséquence de consacrer l'essentiel des dépenses allouées à cette lutte aux soins et les traitements des conséquences de MGF.

Pour atteindre la cible de 16% en 2030 l'investissement nécessaire se chiffre à 11,2 millions USD sur la période 2022-2030 ce qui correspond un peu plus 4000 cas de MGF évités d'ici à 2030.

Au plan des retours sur investissement, les progrès réalisés dans un premier temps sont assez faibles. Ils constituent cependant des réalisations décisives puisque les cas de MGF évités iront croissants. Un cas de MGF évité constitue une véritable victoire qui prépare la société à l'avènement d'une vie meilleure pour toutes les femmes et filles qui pourront désormais avoir une vie sexuelle saine et participer sans entrave à la vie procréative sans danger particulier. Une femme excisée présente en effet des risques accrus d'hémorragie lors de l'accouchement, l'une des premières causes de mortalité maternelle. Ainsi lutter efficacement contre les MGF contribuera à réduire la mortalité maternelle tout en permettant à la femme et à la fille de mener une vie épanouie et de participer pleinement à la vie socioéconomique sans être diminuée physiquement et moralement.

Sur le plan économique, une étude menée par UNFPA en 2022 estime le retour sur investissement à 10,1\$ pour 1\$ investi dans l'élimination des MGF.

V. Coût des besoins pour l'élimination des mariages précoces

Le mariage précoce est un dénominateur commun à la plupart des pays parmi les moins avancés au monde. Ces unions précoces handicapent en effet le développement en limitant le capital humain et en détériorant l'état de santé générale de la population. En effet, la maternité précoce conséquence directe de ces mariages des enfants contribuent à l'augmentation de la mortalité maternelle et à celle des enfants en bas âge. Lutter contre les mariages d'enfants constitue donc un impératif qu'il convient de réaliser rapidement.

En effet selon la MICS 2016, Le phénomène des mariages précoces affecte tout particulièrement les filles vivant en milieu rural. Si en milieu urbain, la proportion de femmes âgées de 20-49 ans en union avant l'âge de 15 ans et 18 ans est respectivement de 5,5 % et 21,9 %, ces proportions atteignent respectivement 11,6 % et 43,5 % en milieu rural. Le risque pour une fille de contracter un mariage précoce est fortement corrélé (négativement) avec son revenu et son niveau d'instruction : dans les ménages les plus pauvres, plus d'une fille sur 10 est mariée avant l'âge de 15 ans et la moitié d'entre elles sont mariées avant l'âge de 18 ans, alors que cette proportion n'est que de 3,4 % avant l'âge de 15 ans et de 13,9 % avant l'âge de 18 ans dans les ménages les plus riches. De même, lorsqu'elles n'ont pas d'instruction, 11,6 % des filles sont mariées ou en union avant l'âge de 15 ans et 42,9 % d'entre elles avant l'âge de 18 ans, contre respectivement moins de 3 % et de 12 % des filles ayant terminé au moins les études secondaires.

Graphique 4 : Situation des mariages précoces en Côte d'Ivoire



Source : SITAN, UNICEF (2019)

V.1. Méthodologie et outils d'estimation

La méthodologie utilisée pour évaluer les coûts de l'éradication des mariages d'enfants est inspirée également des travaux menés par les chercheurs de l'UNFPA et leurs collaborateurs en vue d'éradiquer le phénomène. L'outil utilisé est le model CMOI (Child Marriage Optimal

Model). La démarche a consisté à répertorier dans un premier temps les interventions ayant les plus hauts impacts sur la réduction du mariage des enfants. Plusieurs interventions potentielles existent en la matière. Le modèle proposé se focalise sur celles qui donnent les meilleurs résultats. C'est un modèle d'optimisation qui inclut huit interventions possibles.

L'offre scolaire dans les zones rurales constitue l'une de ces interventions prioritaires. L'absence ou l'insuffisance de l'école dans le milieu rural est de nature à favoriser la déperdition scolaire de nombreuses filles rurales dont le retrait précoce de l'école ne peut qu'alimenter le marché matrimonial. Les infrastructures adaptées sont également nécessaires. Par exemple, des latrines appropriées permettant aux jeunes filles de gérer convenablement leur menstruation et l'amélioration des relations de genre (GEMS) sont absolument nécessaire pour atteindre l'objectif visé.

De même, les programmes scolaires adaptés sont une autre nécessité. Le soutien des filles les plus démunies par des transferts directs ou indirects à travers des programmes de soutien alimentaire à l'école et la lutte contre le paludisme sont d'autres pistes retenues dans le modèle. Bien évidemment la mobilisation communautaire, les incitations économiques telles que les cash transferts aux ménages plus démunis ainsi que l'acquisition des compétences de vie, complètent les interventions prises en compte.

Selon les engagements pris par la Côte d'Ivoire, l'objectif en 2030 était de ramener le taux de mariage précoce à 15% à 2030. Ainsi, les paramètres du modèle d'optimisation ont été à 15% comme objectif final.

Tableau 5 : Coûts unitaires de base par tête des interventions et leur efficacité pour atteindre 15% de mariages précoces en 2030

Stratégies	Coûts unitaires de base par tête (USD)	Taux de couverture 2021 (%)
Approvisionnement des écoles rurales	1 056,67	61,00
Amélioration des infrastructures scolaires (latrines, toilettes, eau)	26,67	94,00
Changement pédagogique	402,00	8,00
Intervention communautaire	140,00	11,00
Incitation économique conditionnelle	180,00	1,0
Compétence de vie	1,00	41,00
Prévention du paludisme	20,00	97,00

Source : UNFPA 2022

La méthodologie d'estimation des coûts pour éliminer les mariages des enfants implique une synergie soutenue de niveau stratégique entre les différents acteurs notamment étatiques (Education Nationale et Alphabétisation-Femme, Famille et Enfant-Jeunesse-Santé) et les

autres acteurs de la société civile et du secteur privé pour poursuivre les programmes de scolarisation et maintien des enfants notamment les filles à l'école.

V.2. Estimation des coûts et résultats d'impacts

La mise en œuvre de ce modèle donne les principaux résultats qui suivent. Le montant net des besoins en financement pour atteindre l'objectif fixé pour 2030 est de 2 916 293 770 de dollars américains. Sa valeur actualisée nette est de 2 269 132 506 dollars US dont 1 870 305 237 reviennent aux interventions en éducation et 398 827 268 dollars US sont consacrés aux autres interventions. Pour l'année 2030, la valeur des investissements est de 644 455 330 en dollars US non actualisés.

Tableau 6 : Coûts des interventions optimales pour atteindre 15% de mariage d'enfants en 2030

Interventions stratégiques	2022-2025	2026-2030	Total	%
	Montant (US\$)	Montant (US\$)	Montant (US\$)	
Intervention en matière d'éducation				
Approvisionnement des écoles rurales	314 627 866	1 372 660 189	1 687 288 055	57,9
Amélioration des infrastructures scolaires	7 940 135	34 641 267	42 581 402	1,5
Changement pédagogique	119 697 541	522 217 094	641 914 635	22,0
Prévention du paludisme	5 955 102	25 980 950	31 936 052	1,1
Total des coûts d'intervention en matière d'éducation	448 220 644	1 955 499 499	2 403 720 143	82,4
Autres interventions				
Intervention communautaire	41 685 711	181 866 650	223 552 361	7,7
Incitation économique conditionnelle	53 595 914	233 828 549	287 424 464	9,9
Compétence de vie	297 755	1 299 047	1 596 803	0,1
Total autres interventions	95 579 380	416 994 247	512 573 627	17,6
Total	543 800 025	2 372 493 745	2 916 293 770	100,0

Source : Estimations UNFPA, CMOI 2022

La part la plus importante de financement requis va à l'offre scolaire qui constitue 57,9% des dépenses requises. Une attention particulière doit être également accordée aux changements pédagogiques qui font 22% de ces dépenses. Dans l'ensemble, 82,4% des coûts vont aux interventions centrées sur l'éducation contre 17,6% dédiées aux autres interventions prioritaires.

Graphique 5 : Structure des coûts des interventions pour ramener le mariage des enfants à 15% à l'horizon 2030

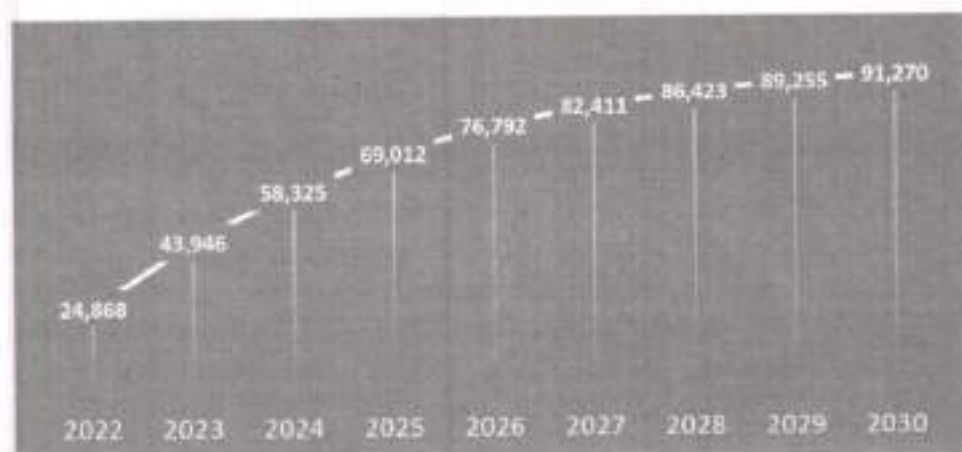


Source : Estimations UNFPA, CMOI 2022

V.3. Estimations des résultats d'impact et retour sur investissement

Lorsque les investissements nécessaires sont consentis, les résultats escomptés sont tout à fait conséquents. En effet, 622 303 mariages d'enfants sont évités sur la période. Les bénéfices en termes de bien-être pour la population sont très significatifs puisque les jeunes adolescentes pour qui les mariages ont été évités resteront pour la plupart dans le système éducatif accroissant ainsi le potentiel de la nation en terme d'accumulation du capital humain. Des chances supplémentaires sont ainsi données à réalisation du dividende démographique.

Graphique 6 : Evolution des mariages précoces évités



Source : Estimations UNFPA, CMOI 2022

V.4. Conclusion partielle

Les mariages des enfants sont assez courants en Côte d'Ivoire. Pour en réduire l'incidence d'ici à 2030 à 15%, des investissements importants sont nécessaires. Ils se chiffrent à un montant total de 2 916 293 770 dollars US. Cependant, si ces investissements étaient effectivement

consentis et que l'efficacité du système restait au niveau défini dans le tableau 3.4, la Côte d'Ivoire devraient arriver à éviter 622 303 mariages d'enfant d'ici à l'horizon 2030. Les conditions seraient alors créées pour que le potentiel du pays s'accroisse contribuant significativement à l'avènement du dividende démographique. Les retours sur investissement sont estimés à 33\$ pour 1\$ investi dans l'élimination des mariages précoces.

VI. Coût des besoins pour l'élimination des VPI (Violences par Partenaire Intime)

L'élaboration du dossier d'investissement sur les autres violences basées sur le genre se rapporte aux agressions subies de la part d'un partenaire intime. Ces violences sont elles aussi assez courantes en Côte d'Ivoire.

L'enquête EDS 2021 indique que sur la dernière année avant l'enquête, 29,5% ont rapporté avoir subi une violence physique ou émotionnelle de la part de leur partenaire intime (insultes, humiliations, etc.).

Il existe des lois répressives pour encadrer les comportements en matière de VBG mais les recours à la force publique sont limités du fait des pressions exercées par l'environnement, le milieu social et familial. La persistance de cet état de fait handicape le bien-être des personnes. L'Etat devrait prendre toutes les dispositions pour en assurer l'élimination.

Des scénarii ont été proposés pour que cet objectif soit atteint conformément au troisième résultat transformateur. L'horizon fixé pour l'atteindre est 2030.

VI.1. Méthodologie

L'outil « **IPV model** » a été utilisé pour estimer les coûts et les impacts des interventions prioritaires nécessaires pour arriver à cette finalité.

Le modèle IPV considère plusieurs activités à haut impact pour impulser de façon durable les changements souhaités en matière de violences perpétrées par les partenaires intimes. Ces interventions sont listées dans le tableau ci-après :

Tableau 7 : Interventions stratégiques pour la lutte contre les VBG

Interventions stratégiques	Base	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
	2021	2030	2030	2030
Renforcement des compétences relationnelles				
Promotion des attitudes en faveur de l'égalité dans les relations homme femme	0,048%	2%	5%	15%
Thérapie et conseils aux couples	0,047%	2%	5%	15%
Renforcement de l'autonomie des femmes				
Autonomisation des femmes à travers le renforcement en compétences de vie	0,066%	2%	5%	15%
Formation en microfinance	0,006%	2%	2%	3%
Disponibilité des services				
Amélioration de l'accès aux services au soutien psychosocial	0,883%	5%	15%	30%
Réduction de la pauvreté				
Transferts économiques	0,261%	7%	10%	20%
Formation sur l'employabilité	0,1%	5%	5%	30%

Sécurisation de l'environnement				
Sensibilisation par les pairs en milieu scolaire	19,29%	25%	15%	30%
Prévention de la maltraitance des enfants et des adolescents				
Programme d'apprentissage de la vie quotidienne/programme scolaire, formation à la prévention du viol et de la violence dans les fréquentations	64,75%	70%	75%	100%
Transformation des attitudes, croyances et normes				
Mobilisation communautaire	1,98%	5%	10%	30%
Ateliers de groupe avec les femmes et les hommes pour promouvoir les changements d'attitudes et de normes	0,26%	3%	5%	10%
Éducation de groupe avec les hommes et les garçons pour changer les attitudes et les normes	0,26%	7%	10%	20%
Réponses				15%
Soins médicaux	0,08%	5%	10%	40%
Justice	0,02%	5%	5%	11%
Police	0,04%	5%	5%	19%
Services sociaux	0,21%	15%	20%	100%

Source : Impact, modèle VPI

Comme précédemment, trois scénarii ont été élaborés. Le scénario tendanciel est encore celui qui ne nécessite pas une rupture radicale avec le passé mais en constitue simplement le prolongement. Quant au scénario médian, c'est celui qui provoque un tel changement et qui traduit une nouvelle volonté, plus prononcée, d'aboutir à des résultats tangibles en fournissant plus d'efforts que par le passé. Enfin, le scénario optimiste est une véritable rupture avec la tendance pour aller résolument vers l'objectif fixé en y consacrant toute son énergie. L'ambition ici est maximale.

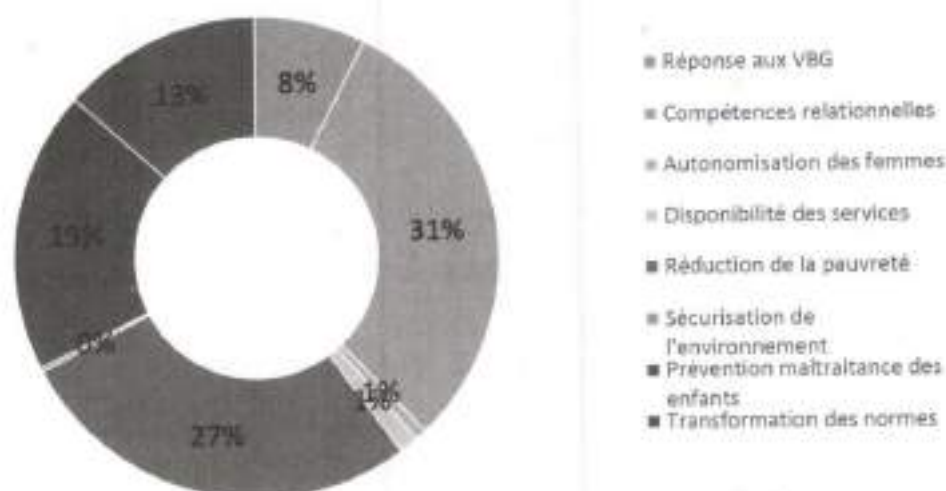
VI.2. Estimation des résultats et impacts

Le financement total requis pour tenir les engagements varie significativement selon les options retenues. Ces financements calculés par année, ont été regroupés sur des périodes quinquennales correspondant aux cycles de programmation du développement en Côte d'Ivoire et qui s'alignent elles-aussi sur les périodes de programmation des financements des partenaires au développement.

Les coûts totaux d'élimination des violences perpétrées par le partenaire intime sont particulièrement élevés et varient de 4 milliards dollars US pour le scénario 1 à 12 milliards de dollars US pour le scénario 3. Il est d'environ 5,6 milliards dollars US pour le scénario médian.

La structure des coûts est dominée majoritairement par les activités relatives à la prévention contre les abus et la réduction de la pauvreté.

Graphique 7 : Répartition des coûts selon les stratégies VBG (Scénario 3)

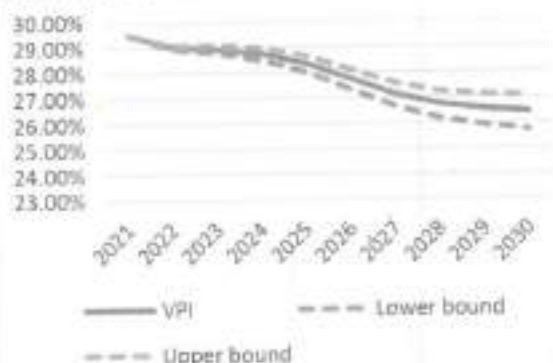


Source : Estimations UNFPA 2022

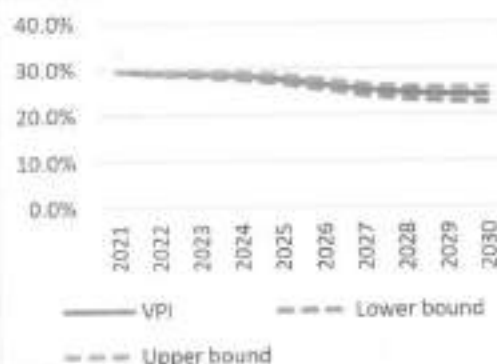
En termes d'impacts, il ressort que le scénario 3 est probablement celui qui nous permettra d'approcher l'objectif fixé en 2030 qui est de 16%.

Graphique 8 : Evolution du pourcentage des femmes qui expérimentent des VBG de la part de leur partenaires intimes selon les scénarios

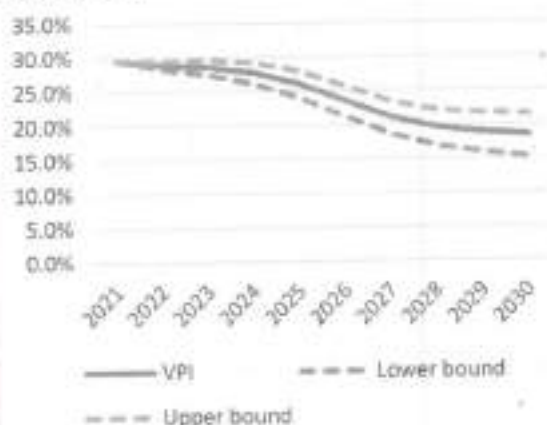
Scenario 1



Scenario 2



Scénario 3



Source : Estimations UNFPA 2022

Sécurisation de l'environnement				
Sensibilisation par les pairs en milieu scolaire	19,29%	25%	15%	30%
Prévention de la maltraitance des enfants et des adolescents				
Programme d'apprentissage de la vie quotidienne/programme scolaire, formation à la prévention du viol et de la violence dans les fréquentations	64,75%	70%	75%	100%
Transformation des attitudes, croyances et normes				
Mobilisation communautaire	1,98%	5%	10%	30%
Ateliers de groupe avec les femmes et les hommes pour promouvoir les changements d'attitudes et de normes	0,26%	3%	5%	10%
Éducation de groupe avec les hommes et les garçons pour changer les attitudes et les normes	0,26%	7%	10%	20%
Réponses				15%
Soins médicaux	0,08%	5%	10%	40%
Justice	0,02%	5%	5%	11%
Police	0,04%	5%	5%	19%
Services sociaux	0,21%	15%	20%	100%

Source : Impact, modèle VPI

Comme précédemment, trois scénarii ont été élaborés. Le scénario tendanciel est encore celui qui ne nécessite pas une rupture radicale avec le passé mais en constitue simplement le prolongement. Quant au scénario médian, c'est celui qui provoque un tel changement et qui traduit une nouvelle volonté, plus prononcée, d'aboutir à des résultats tangibles en fournissant plus d'efforts que par le passé. Enfin, le scénario optimiste est une véritable rupture avec la tendance pour aller résolument vers l'objectif fixé en y consacrant toute son énergie. L'ambition ici est maximale.

VI.2. Estimation des résultats et impacts

Le financement total requis pour tenir les engagements varie significativement selon les options retenues. Ces financements calculés par année, ont été regroupés sur des périodes quinquennales correspondant aux cycles de programmation du développement en Côte d'Ivoire et qui s'alignent elles-aussi sur les périodes de programmation des financements des partenaires au développement.

Les coûts totaux d'élimination des violences perpétrées par le partenaire intime sont particulièrement élevés et varient de 4 milliards dollars US pour le scénario 1 à 12 milliards de dollars US pour le scénario 3. Il est d'environ 5,6 milliards dollars US pour le scénario médian.

La structure des coûts est dominée majoritairement par les activités relatives à la prévention contre les abus et la réduction de la pauvreté.

En termes d'effectifs, 1 259 300 cas de ces VBG sont évitées par le scénario 1, 2 103 600 cas le sont pour le scénario 2 et 4 227 400 cas pour le scénario 3. En 2030, les résultats atteints par ce dernier schéma d'évolution sont tout à fait remarquables.

VI.3. Conclusion partielle

La lutte contre les VBG requiert la mise en œuvre de stratégies spécifiques et accentuées sur la sensibilisation des populations et un programme d'action ciblée en faveur des couples, des hommes, des jeunes et des femmes. Les estimations démontrent que le besoin d'investissement est énorme si nous voulons atteindre des résultats palpables dans la lutte contre ce phénomène. Le scénario estime à environ 12 milliards USD de besoins d'investissements d'ici à 2030 afin d'atteindre l'objectif fixé en 2030. Cela permettra à la Côte d'Ivoire d'éviter plus de 4 millions de cas de VBG.

VII. CONCLUSION GENERALE

Au terme de cette analyse, il convient de noter que la lutte contre les VBG et autres pratiques néfastes est une priorité nationale au regard de la volonté affirmée du Gouvernement de faire de la Côte d'Ivoire, un pays émergent soucieux d'un développement humain durable et égalitaire voire équitable. Cependant, force est de constater qu'éradiquer les VBG nécessite des investissements importants. En effet, pour atteindre les objectifs de la CIPD à l'horizon 2030 à travers la mise en œuvre des engagements pris au sommet de Nairobi en 2019, les besoins s'estiment à 11,2 millions USD pour les MGF, 2,9 milliards USD pour le mariage des enfants et 12 milliards USD pour les VBG.

Par ailleurs, la présente analyse met en exergue que la Côte d'Ivoire de façon consciente ou inconsciente investit beaucoup plus dans les soins après la survenue des phénomènes de VBG en général et plus spécifiquement, les MGF, les Mariage d'Enfants et les violences commises par le partenaire intime plutôt que dans la promotion et la protection des droits humains notamment, ceux des femmes et des filles. Cela apparaît très clairement à l'analyse des coûts extrêmement onéreux générés par les différents types de VBG en particulier, les violences de la part des partenaires intimes qui sont le plus souvent tolérées échappant de ce fait à la répression aussi bien communautaire que judiciaire.

Il serait ainsi important de retenir que dans le cadre de la lutte contre toutes les formes de discriminations et de violences basées sur le genre, la Côte d'Ivoire gagnerait à inverser la vapeur en investissant fondamentalement dans : (i) la déconstruction des normes sociales défavorables au genre ; (ii) l'application systématique des textes et lois réprimant ces phénomènes inhumains et dégradant ; (iii) la promotion des standards qui valorisent le potentiel des femmes et des filles tel que la masculinité positive ; (iv) le renforcement des capacités des acteurs de la lutte contre les VBG, des décideurs ainsi que le renforcement de la capacité de résilience des communautés ; (v) la poursuite voire le passage à échelle des actions de sensibilisation, de dialogues communautaires, de communication pour le changement social ciblant principalement les hommes et les jeunes garçons, auteurs le plus souvent des VBG, à travers des stratégies innovantes.

REFRENCES

INS et ICF International (2012), *Enquête Démographique et de Santé et à Indicateurs Multiples de Côte d'Ivoire*, Rapport final, 260 p.

MINISTERE DE LA FAMILLE, DE LA FEMME ET DES AFFAIRES SOCIALES (MFFAS), ET UNFPA (2008), *Crise et Violences Basées sur le Genre en Côte d'Ivoire : résultats des études et principaux défis*, République de Côte d'Ivoire, 177 p.

MINISTERE DE LA FEMME, DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANT (MFFE) (2018), *Rapport d'analyse*

MINISTERE DU PLAN ET DU DEVELOPPEMENT (MPD) (2016), *Enquête par grappes à indicateurs multiples (MICS) - Côte d'Ivoire 2016*, République de Côte d'Ivoire, 114 p.

Nations Unies (ONU) (1993), *Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes*, New York, 18 p.

ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE (OMS) (2021), *Violences à l'encontre des femmes*, disponible sur le site <https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/violence-against-women>, consulté le 28/05/2022.

ONU, 1945.- Charte des Nations-Unies, 1945, 29p